

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2449

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 9

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« leur disposition »

les mots :

« disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.